



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ecoles normales : Nord

Question écrite n° 3311

Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le vœu ci-après, adopte à l'unanimité, le 9 septembre 1988, par le conseil municipal de Douai, demandant le maintien intégral, à Douai, des deux écoles normales : « Considérant que les écoles normales de Douai y sont implantées depuis le 16 mai 1834 pour l'une et octobre 1880 pour l'autre ; considérant que ces écoles sont une partie essentielle du patrimoine éducatif et culturel de la ville Le conseil municipal de Douai demande instamment le maintien intégral des deux écoles normales de Douai et de leur potentiel d'enseignement et souhaite qu'aucun » reamenagement « du dispositif de formation des maitres dans le département n'aboutisse, directement, ou indirectement, à une diminution de leur potentiel. » Il lui demande de bien vouloir lui apporter toutes les assurances nécessaires et de lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour maintenir, et même développer, le potentiel de formation existant.

Texte de la réponse

Reponse. - La croissance des besoins en formation du département du Nord, plus particulièrement dans le sud de celui-ci, et la nécessité de former plus d'instituteurs ont conduit à ce qu'une réflexion soit engagée sur l'avenir des écoles normales de ce département. A ce stade des travaux, il reste prématuré de préjuger des décisions qui pourraient être ultérieurement prises. En tout état de cause, et conformément aux dispositions du décret no 73-800 du 6 août 1973, toute décision en la matière ne pourra être prise que sur la demande du Conseil général.

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3311

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2714